

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAL DU 7 JUILLET 2021

Présents : SAUBER François, FEIDT Michel, THILL Jessie, EIDEN-RENCKENS Marie-Anne, WIOT Nicolas, WEINS Alain, COURTE-WOLDE MEDHIN Henoké, ALTMANN-FRIDERES Josée, SCHANCK Laurent, DONNERSBACH Alex, SCHMIT-STREFF Edmée, GALLINARO Elisabeth, URBANY Guy

- COVID-19 et informations diverses**
À l'unanimité, le conseil désigne la salle de projection du Centre Prince Henri comme lieu de réunion pour la séance du conseil communal en raison des circonstances exceptionnelles de crise sanitaire résultant de la pandémie liée au COVID-19.
- Concession au cimetière**
Le conseil accorde à l'unanimité une concession au cimetière à Madame Cidália Maricato Gonçalves Cabete de Helmsange.
- Plan d'encadrement périscolaire 2021/2022**
À l'unanimité, le conseil approuve le plan d'encadrement périscolaire PEP concernant l'encadrement des enfants en dehors des heures de classe pour l'année scolaire 2021/2022.
- Organisation des cours de musique 2021/2022**
À l'unanimité le conseil approuve :
 - la convention conclue avec l'Union Grand-Duc Adolphe a.s.b.l. par laquelle l'administration communale confie l'organisation des cours de musique de la « Regional Museksschoul Uelzechtdall » pour l'année scolaire 2021/2022 à l'UGDA ;
 - l'organisation scolaire provisoire pour l'année scolaire 2021/2022 des cours de musique de la « Regional Museksschoul Uelzechtdall » dispensés par l'École de musique UGDA ;
 - l'organisation des cours de ballet pour l'année scolaire 2021/2022.
- Comptes de l'exercice 2019**
Le compte de gestion de l'année 2019 se présente comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	32 929 531,87 €	1 063 553,26 €
Total des dépenses	24 586 130,06 €	7 471 968,06 €
Boni propre à l'exercice	8 343 401,81 €	---
Mali propre à l'exercice	---	-6 408 414,80 €
Boni du compte de 2018	6 866 580,13 €	---
Boni général	15 209 981,94 €	---
Mali général	---	-6 408 414,80 €
Transfert ordinaire vers extraordinaire	-6 408 414,80 €	6 408 414,80 €
Boni définitif	8 801 567,14 €	0,00 €

Le compte de gestion 2019 du receveur est approuvé à l'unanimité.

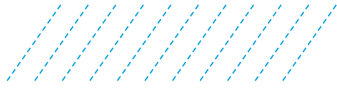
KURZBERICHT ÜBER DIE GEMEINDERATSSITZUNG VOM 7. JULI 2021

Anwesend: SAUBER François, FEIDT Michel, THILL Jessie, EIDEN-RENCKENS Marie-Anne, WIOT Nicolas, WEINS Alain, COURTE-WOLDE MEDHIN Henoké, ALTMANN-FRIDERES Josée, SCHANCK Laurent, DONNERSBACH Alex, SCHMIT-STREFF Edmée, GALLINARO Elisabeth, URBANY Guy

- COVID-19 und Informationen**
Einstimmig beschließt der Rat, die Gemeinderatssitzung aufgrund der außergewöhnlichen Umstände durch die Gesundheitskrise infolge der COVID-19-Pandemie im Projektionsaal im Centre Prince Henri abzuhalten.
- Grabkonzession**
Der Rat genehmigt einstimmig eine Grabkonzession für Frau Cidália Maricato Gonçalves Cabete aus Helmsingen.
- Plan der außerschulischen Betreuung 2021/2022**
Einstimmig genehmigt der Rat den Plan der außerschulischen Betreuung PEP über die Betreuung der Kinder außerhalb der Schulzeiten für das Schuljahr 2021/2022.
- Organisation der Musikkurse 2021/2022**
Einstimmig genehmigt der Rat:
 - eine mit der Vereinigung ohne Gewinnzweck UGDA abgeschlossene Konvention, laut welcher die Gemeindeverwaltung die Organisation der Musikkurse der „Regional Museksschoul Uelzechtdall“ für das Schuljahr 2021/2022 der UGDA anvertraut;
 - die provisorische Schulorganisation der Musikkurse der „Regional Museksschoul Uelzechtdall“ für das Schuljahr 2021/2022, welche von der UGDA abgehalten werden;
 - die Organisation der Ballettkurse für das Schuljahr 2021/2022.
- Jahresabrechnung 2019**
Die Jahresabrechnung 2019 des Einnehmers schließt mit folgenden Beträgen ab:

	Ordentl. Haushalt	Außerordentl. Haushalt
Einnahmen gesamt	32.929.531,87 €	1.063.553,26 €
Ausgaben gesamt	24.586.130,06 €	7.471.968,06 €
Überschuss Rechnungsjahr	8.343.401,81 €	---
Defizit Rechnungsjahr	---	-6.408.414,80 €
Überschuss Jahresabrechnung 2018	6.866.580,13 €	---
Überschüsse gesamt	15.209.981,94 €	---
Defizite gesamt	---	-6.408.414,80 €
Übertragung ordentl. in außerordentl. Haushalt	-6.408.414,80 €	6.408.414,80 €
Definitiver Überschuss	8.801.567,14 €	0,00 €

Die Jahresabrechnung 2019 des Gemeindeeinnehmers wird einstimmig angenommen.



Le compte administratif 2019 du collège échevinal est approuvé avec 8 voix (Sauber, Feidt, Thill, Eiden-Renckens, Courte-Wolde Medhin, Donnersbach, Schmit-Streff, Urbany) contre 5 voix (Wiot, Weins, Altmann-Frideres, Schanck, Gallinaro).

6. Taux d'impôt pour l'an 2022

a) Les taux de l'impôt foncier pour l'année 2022 sont, à l'unanimité, fixés comme suit (mêmes taux que pour 2021) :

A	propriétés agricoles :	400 %
B1	constructions industrielles et commerciales :	600 %
B2	constructions à usage mixte :	400 %
B3	constructions à autres usages :	200 %
B4	maisons unifamiliales, maisons de rapport :	200 %
B5	immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation :	400 %
B6	terrains à bâtir à des fins d'habitation :	400 %

b) Le taux de l'impôt commercial est fixé à l'unanimité à 260 % (même taux que précédemment).

7. Contrats

a) À l'unanimité, le conseil approuve un compromis de vente conclu avec les consorts Hennes par lequel ceux-ci déclarent vendre un terrain sis à Bereldange, au lieu-dit « Am Becheler », à côté de l'école de Bereldange, d'une superficie approximative de 28,40 ares.

b) À l'unanimité, le conseil approuve un compromis de vente conclu avec Monsieur Jeannot Theisen par lequel celui-ci déclare vendre l'immeuble avec terrain sis à Helmsange, 19, route de Diekirch, d'une superficie approximative de 2,88 ares.

c) À l'unanimité, la conseillère Jessie Thill n'ayant pas participé au vote, le conseil approuve un contrat de location conclu avec la société coopérative EnerCoop Uelzechtdall pour la construction et l'exploitation d'une installation photovoltaïque sur les toits de la Maison Relais et du hall sportif de Helmsange.

8. Devis

À l'unanimité, le conseil approuve un devis d'un montant de 641 190,00 € TTC (part commune) élaboré par le bureau d'ingénieurs-conseils BEST pour les travaux d'aménagement de la partie supérieure de la rue de la Forêt et du chemin longeant le PAP « Im Schadder ».

9. Projets d'aménagement particulier : conventions

a) À l'unanimité, le conseil approuve la convention conclue avec la société Alpina Immobilière s.à r.l. en vue de la réalisation du plan d'aménagement particulier (PAP) « rue des Prés-phase 2 » portant sur des fonds sis à Helmsange, au lieu-dit « rue des Prés » et visant la construction de quatre maisons unifamiliales, ainsi que le projet d'exécution présenté par le bureau d'ingénieurs-conseils LUXPLAN S.A.

b) À l'unanimité, le conseil approuve la convention conclue avec Monsieur et Madame Bergh en vue de la réalisation du plan d'aménagement particulier (PAP) « rue de Bridel » portant sur des fonds sis à Bereldange, au lieu-dit « rue de Bridel », et visant la construction de quatre maisons unifamiliales en bande, ainsi que le projet d'exécution présenté par le bureau d'ingénieurs-conseils BEST.

c) À l'unanimité, le conseil approuve la convention conclue avec les sociétés Alpina Immobilière s.à r.l. et Kuhn Construction S.A. en vue de la réalisation du plan d'aménagement particulier (PAP) dit « Im Schadder » portant sur des fonds sis à Bereldange, au lieu-dit « Im Schadder » aux abords de la rue de la Forêt, et visant l'aménagement de vingt lots pour la construction de vingt maisons unifami-

Die Jahresabrechnung 2019 des Schöffenkollegiums wird mit 8 Stimmen (Sauber, Feidt, Thill, Eiden-Renckens, Courte-Wolde Medhin, Donnersbach, Schmit-Streff, Urbany) gegen 5 Stimmen (Wiot, Weins, Altmann-Frideres, Schanck, Gallinaro) angenommen.

6. Steuerhebesätze für 2022

a) Die Steuerhebesätze der Grundsteuer für das Jahr 2022 werden einstimmig wie folgt festgelegt (gleiche Hebesätze wie für 2021):

A	Ackerland:	400 %
B1	Gebäude für Industrie und Handel:	600 %
B2	gemischte Gebäude:	400 %
B3	andere Gebäude:	200 %
B4	Wohnhäuser:	200 %
B5	unbebaute Grundstücke, außer Bauplätze für Wohnhäuser:	400 %
B6	Bauplätze für Wohnhäuser:	400 %

b) Der Steuerhebesatz für die Gewerbesteuer wird einstimmig auf 260 % festgelegt (wie bisher).

7. Verträge

a) Der Rat genehmigt einstimmig einen mit den Konsorten Hennes abgeschlossenen Kaufvorvertrag, wonach diese der Gemeinde ein Grundstück von ungefähr 28,40 Ar gelegen in Bereldingen, im Ort genannt „Am Becheler“, neben der Schule Bereldingen, verkaufen.

b) Der Rat genehmigt einstimmig einen mit Herrn Jeannot Theisen abgeschlossenen Kaufvorvertrag, wonach dieser der Gemeinde ein Haus mit Grundstück von ungefähr 2,88 Ar gelegen in Helmsingen, 19, Route de Diekirch, verkauft.

c) Der Rat genehmigt einstimmig, wobei Rätin Jessie Thill nicht an der Abstimmung teilgenommen hat, einen mit der Genossenschaft EnerCoop Uelzechtdall abgeschlossenen Mietvertrag für den Bau und Betrieb einer Photovoltaikanlage auf den Dächern der Maison Relais und der Sporthalle in Helmsingen.

8. Kostenvoranschlag

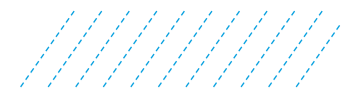
Einstimmig genehmigt der Gemeinderat den vom Ingenieurbüro BEST ausgearbeiteten Kostenvoranschlag in Höhe von 641.190,00 € inkl. aller Abgaben (Anteil Gemeinde) für die Erschließungsarbeiten des oberen Teils der Rue de la Forêt und des am PAP „Im Schadder“ vorbeiführenden Weges.

9. Teilbebauungspläne: Konventionen

a) Einstimmig genehmigt der Rat die mit der Gesellschaft Alpina Immobilière s.à r.l. abgeschlossene Konvention im Hinblick auf die Ausführung des Teilbebauungsplanes (PAP) „Rue des Prés-Phase 2“ über Grundstücke gelegen in Helmsingen, im Ort genannt „Rue des Prés“, welcher den Bau von 4 Einfamilienhäusern vorsieht, sowie die vom Ingenieurbüro LUXPLAN S.A. vorgelegten Ausführungspläne.

b) Einstimmig genehmigt der Rat die mit Herrn und Frau Bergh abgeschlossene Konvention im Hinblick auf die Ausführung des Teilbebauungsplanes (PAP) „Rue de Bridel“ über Grundstücke gelegen in Bereldingen, entlang der Rue de Bridel, welcher den Bau von 4 Reiheneinfamilienhäusern vorsieht, sowie die vom Ingenieurbüro BEST vorgelegten Ausführungspläne.

c) Einstimmig genehmigt der Rat die mit den Gesellschaften Alpina Immobilière s.à r.l. und Kuhn Construction S.A. abgeschlossene Konvention, im Hinblick auf die Ausführung des Teilbebauungsplanes (PAP) „Im Schadder“ über Grundstücke gelegen in Bereldingen, im Ort genannt „Im Schadder“ entlang der Rue de la Forêt, welcher die Einrichtung von 20 Losen für den Bau von 20 Einfamilienhäusern



liales, ainsi que le projet d'exécution présenté par le bureau d'ingénieurs-conseils BEST.

10. Autorisation d'ester en justice

Avec 8 voix (Sauber, Feidt, Thill, Eiden-Renckens, Courte-Wolde Medhin, Donnersbach, Schmit-Streff, Urbany) contre 5 voix (Wiot, Weins, Altmann-Frideres, Schanck, Gallinaro), le conseil accorde une autorisation d'ester en justice au collège échevinal en vue de pouvoir faire appel de la décision négative de la Ministre de l'Intérieur en relation avec la décision du conseil communal du 29 avril 2021 ayant comme objet des servitudes frappant des parcelles à Bereldange, route de Luxembourg et rue de Steinsel, pendant la période d'élaboration de la mise à jour du plan d'aménagement général.

11. Règlements de circulation

a) À l'unanimité, le conseil confirme un règlement temporaire d'urgence de circulation dans la cité J-F Kennedy à Helmsange.

De plus, le conseil approuve à l'unanimité des modifications du règlement de circulation :

- b) dans la rue de la Libération à Helmsange,
- c) dans la rue du Chemin de Fer à Walferdange,
- d) dans la rue des Prés à Helmsange et dans la rue Am Becheler à Bereldange,
- e) dans la rue des Champs à Helmsange.

12. Initiative de la part de riverains concernant la rue de Bridel (Bärelerbiërg)

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites des conseillers communaux du parti DP Walfer à ce sujet.

Le rapport complet comprenant les questions et les réponses y relatives peut être consulté sur le site internet de la commune <https://www.walfer.lu/vie-politique/conseil-communal/rapport-du-conseil-communal/>

12A. Motion pour déclarer la commune de Walferdange en zone de liberté pour les personnes LGBTIQ+

À l'unanimité, le conseil déclare la commune de Walferdange en zone de liberté pour les personnes LGBTIQ+.

13. Séance non publique

vorsieht, sowie die vom Ingenieurbüro BEST vorgelegten Ausführungspläne.

10. Genehmigung, um vor Gericht aufzutreten

Mit 8 Stimmen (Sauber, Feidt, Thill, Eiden-Renckens, Courte-Wolde Medhin, Donnersbach, Schmit-Streff, Urbany) gegen 5 Stimmen (Wiot, Weins, Altmann-Frideres, Schanck, Gallinaro) erteilt der Gemeinderat dem Schöffenkollegium die Erlaubnis, vor Gericht aufzutreten, um Einspruch gegen die negative Entscheidung der Innenministerin im Zusammenhang mit der Entscheidung des Gemeinderates vom 29. April 2021 zu erheben, durch die der Rat mehrere Grundstücke in Bereldingen, entlang der Route de Luxembourg und der Rue de Steinsel, für den Zeitraum der Vorbereitung der Aktualisierung des allgemeinen Bebauungsplanes mit Dienstbarkeiten belegt hat.

11. Verkehrsreglemente

a) Einstimmig bestätigt der Rat ein zeitlich begrenztes Verkehrsreglement in der Cité J-F Kennedy in Helmsingen.

Außerdem genehmigt der Rat einstimmig mehrere Abänderungen des kommunalen Verkehrsreglements:

- b) in der Rue de la Libération in Helmsingen,
- c) in der Rue du Chemin de Fer in Walferdingen,
- d) in der Rue des Prés in Helmsingen und in der Rue Am Becheler in Bereldingen,
- e) in der Rue des Champs in Helmsingen.

12. Initiative von Anwohnern bezüglich der Rue de Bridel (Bärelerbiërg)

Bürgermeister François Sauber beantwortet mehrere schriftliche Fragen der Räte der Fraktion DP Walfer zu diesem Thema.

Der vollständige Bericht mit den Fragen und den diesbezüglichen Antworten kann auf der Internetseite der Gemeinde <https://www.walfer.lu/vie-politique/conseil-communal/rapport-du-conseil-communal/> nachgelesen werden.

12A. Antrag, die Gemeinde Walferdingen zu einer Freiheitszone für LGBTIQ+-Personen zu erklären

Einstimmig erklärt der Gemeinderat die Gemeinde Walferdingen zur Freiheitszone für LGBTIQ+-Personen.

13. Geheimsitzung

Délibérations du conseil communal

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune de Walferdange que le Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics et la Ministre de l'Intérieur ont approuvé respectivement :

- le 22 avril 2021 et le 14 juin 2021 les délibérations du conseil communal du 29 mars 2021 (points 6a.1, 6a.2 et 6a.3 de l'ordre du jour) portant modification du chapitre 2 du règlement communal en matière de circulation dans la rue de l'Europe à Bereldange, dans la cité Princesse Amélie à Helmsange et dans la rue des Champs à Helmsange ;
- le 9 juin 2021 et le 16 juin 2021 la délibération du conseil communal du 20 mai 2021 (point 9b de l'ordre du jour) portant confirmation du règlement temporaire d'urgence de circulation édicté par le collège échevinal dans sa séance du 11 mai 2021 à l'occasion de travaux pour les besoins de la maison 16, rue Batty Weber à Bereldange.

Les décisions ont été dûment affichées dans la commune le 8 juillet 2021 et publiées à partir du 9 juillet 2021.

Entscheidungen des Gemeinderates

Den Einwohnern der Gemeinde Walferdingen wird bekanntgegeben, dass der Minister für Mobilität und öffentliche Arbeiten und die Innenministerin folgende Entscheidungen angenommen haben:

- am 22. April 2021 und am 14. Juni 2021 die Entscheidungen des Gemeinderates vom 29. März 2021 (Punkte 6a.1, 6a.2 und 6a.3 der Tagesordnung) betreffend die Abänderung des 2. Kapitels des kommunalen Verkehrsreglements in der Rue de l'Europe in Bereldingen, in der Cité Princesse Amélie in Helmsingen und in der Rue des Champs in Helmsingen;
- am 9. Juni 2021 und am 16. Juni 2021 die Entscheidungen des Gemeinderates vom 20. Mai 2021 (Punkt 9b der Tagesordnung) betreffend die Annahme des dringenden temporären Verkehrsreglements, das der Schöffenrat in seiner Sitzung vom 11. Mai 2021 anlässlich der Arbeiten für das Haus 16, Rue Batty Weber in Bereldingen erlassen hat.

Die Entscheidungen wurden ordnungsgemäß am 8. Juli 2021 in der Gemeinde ausgehängt und ab dem 9. Juli 2021 veröffentlicht.



Point 12

DP Sektoun Walfer
B.P. 39
L-7201 Bereldange

COMMUNE DE WALFERDANGE	
Entrée le:	30 JUIN 2021
Service:	
Réf.:	

Walferdange, le 30 juin 2021

Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Walferdange

Madame, Messieurs,

Conformément à l'article 13 alinéa 3 de la loi communale du 13 décembre 1988, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal le point suivant pour prise de position et discussion :

Initiative de la part de riverains concernant la rue de Bridel (Bärelerbiërg)

D'après nos informations un certain nombre de riverains de la rue de Bridel (partie « Bärelerbiërg ») ont récemment fait parvenir des réclamations au collège échevinal. Il semble que ces riverains demandent la mise en place de mesures afin d'améliorer une situation dangereuse concernant le trafic à cet endroit.

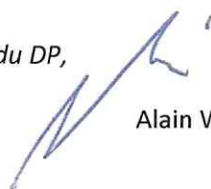
Partant nous souhaiterions poser les questions suivantes au collège des bourgmestre et échevins :

- Est-ce que le collège échevinal peut nous renseigner sur l'initiative d'un certain nombre de riverains ? Quelles sont les revendications concrètes ?
- Est-ce que le collège échevinal peut nous expliquer pourquoi des lettres qui apparemment étaient adressées non seulement au collège des bourgmestre et échevins mais également aux membres du conseil communal ne leur ont pas été transférées?
- Est-ce que le collège échevinal est en discussions concrètes avec lesdits riverains ? Est-ce des solutions concrètes sont déjà envisageables ?
- Les collèges échevinaux des dernières décennies sont régulièrement intervenus auprès des ministres des transports successifs afin de réaliser un contournement de Bereldange évitant ainsi le trafic de transit du Bärelerbiërg. Est-ce que le collège échevinal actuel a entamé des pourparlers en ce sens?

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Nic Wiot. Alain Weins Josée Altmann-Frideres Laurent Schanck. Elisabeth Gallinaro

Pour les conseillers communaux du DP,



Alain Weins

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL DU 7 JUILLET 2021

12. Initiative de la part de riverains concernant la rue de Bridel (Bärelerbiërg)

Questions des conseillers communaux du parti DP Walfer : copie en annexe.

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites des conseillers communaux du parti DP Walfer à ce sujet.

En effet, des lettres d'un certain nombre de riverains ont été soumises à l'administration communale au sujet de la rue de Bridel (CR 181), concernant principalement la situation dangereuse en raison de la vitesse excessive dans cette rue.

Les questions ont surtout concerné :

- le manque partiel de marquage
- le panneau de signalement de vitesse à l'entrée de Bereldange en panne
- les panneaux de vitesse inefficaces
- la demande de faire la même configuration à l'entrée de la localité que dans la rue Prince Henri à Helmsange (CR 125, montée vers Stafelter)
- la demande d'un passage pour piétons

Voici la lettre-réponse du collège échevinal transmise aux concernés :

La rue de Bridel est un chemin repris appartenant à l'Etat, et toutes les modifications en matière de réglementation de circulation et de mesures d'apaisement de trafic doivent se faire en concertation et avec l'accord de l'administration des Ponts et Chaussées.

Des comptages des véhicules et des vitesses sont régulièrement effectués par la commune. Il ressort de ces comptages que bien qu'un grand nombre d'automobilistes respecte la limite de vitesse, il reste encore trop d'automobilistes en excès de vitesse. Sur demande de la commune ainsi que sur leur propre initiative, la police fait régulièrement des contrôles de vitesse dans la rue de Bridel.

En mars 2021, le collège échevinal a déjà eu des réunions avec le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics Monsieur François Bausch et l'administration des Ponts et Chaussées au sujet entre autres de la rue de Bridel. Actuellement, le collège échevinal est en train de constituer un catalogue de mesures susceptibles d'engendrer un apaisement du trafic à l'intérieur de la localité, ce qui sera dans l'intérêt et pour la sécurité des riverains

Lors de cette entrevue, le collège échevinal a reçu l'accord de principe afin d'installer un passage pour piétons avec feux rouges dans la rue de Bridel. Un projet est en train d'être élaboré pour installer ce passage pour piétons en amont de la sortie de la rue de l'Orée du Bois. Ce passage permettra de renforcer la sécurité des piétons voulant traverser cette route à trafic intense et connectera deux quartiers (rue de l'Europe/rue de l'Orée du Bois et rue Michel Rodange/rue Bellevue).

L'élaboration du projet, la procédure d'approbation ainsi que les travaux de réalisation du projet prendront toutefois un certain temps.

Des rappels des panneaux « 50 » ont été installés le long de la rue de Bridel.

En ce qui concerne le manque de marquage, je me permets de signaler qu'il n'est plus d'usage de marquer une ligne médiane sur les routes de l'Etat à deux voies, excepté dans des virages et à l'approche des intersections. L'absence d'une ligne médiane ralentit le trafic.

L'ancien panneau lumineux de signalement de vitesse ne fonctionnait plus et il était irréparable. Il a récemment été remplacé par un nouveau panneau de signalement de vitesse. Le délai de livraison de ce panneau était malheureusement assez long, suite à un manque de certains composants dû à la situation du COVID-19.

Ce panneau de signalement de vitesse de la nouvelle génération est plus performant, et permet de livrer des données statistiques concernant le nombre de véhicules et leur vitesse.

Comme il existe une hiérarchie des routes, il n'est actuellement pas prévu de réduire la vitesse à 30 km/h dans la rue de Bridel. Ceci n'est en effet que possible sur les chemins repris à certains endroits, comme à l'approche des écoles par exemple.

Un apaisement du trafic à l'entrée de la localité par une configuration avec îlot médian comme dans la rue Prince Henri n'est pas idéal dans la rue de Bridel, étant donné que la situation y est fort différente.

En effet, le trafic dans la rue Prince Henri est beaucoup moins important que dans la rue de Bridel. La circulation de camions servant au transport de choses (camions) avec masse maximale autorisée de plus de 3,5 tonnes y est complètement interdite dans la descente, excepté combat de gel.

Un tel aménagement dans la rue de Bridel présentant un trafic important de camions pourrait s'avérer dangereux.

A noter aussi que récemment, des « traits de ralentissement » qui aident aussi à ralentir le trafic ont été peints sur le sol dans la descente de la rue de Bridel en amont de l'entrée dans la localité de la part de l'administration des Ponts et Chaussées.

Finalement, la commune de Walferdange va aussi proposer lors de sa prochaine réunion avec l'administration des Ponts et Chaussées la possibilité d'installer un radar fixe en haut de la rue de Bridel ce qui pourrait résoudre sensiblement la problématique des excès de vitesse.

La commune de Walferdange met l'accent sur la sécurité des riverains et continue à réduire de manière continue de nombreux points de dangers potentiels dans l'ensemble de la commune.

En plus, des obstacles provisoires ont été installés dans la rue Michel Rodange en vue d'y réduire la vitesse, avec le résultat que la vitesse y a pu être réduite de 30%.

Un miroir de circulation a été installé dans la rue de Bridel pour les véhicules sortant de la rue de l'Orée du Bois.

Un nouveau tronçon de trottoir sera prochainement construit du côté des maisons avec numéros pairs sur la partie haute de la rue de Bridel à la fin de la localité.

Lors de l'avis au sujet du plan directeur sectoriel « transports » (PST), le conseil communal a émis le 7 septembre 2018 l'avis suivant au sujet du projet de plan directeur sectoriel « transports » (PST) :

Les parties écrite et graphique du projet de plan directeur sectoriel « transports » (PST) sont à revoir de façon que l'aménagement d'une nouvelle voie de contournement en vue d'éliminer le point noir sur le CR 181 dans la descente de Bridel vers Bereldange y soit prévue tout en réservant un caractère prioritaire à la réalisation de cette nouvelle voie.